



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Modalités d'attribution des concessions funéraires, ancien cimetière  
de Saint-Florent et Cimetière de Sainte-Pezenne.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**Administration Générale****Modalités d'attribution des concessions funéraires, ancien cimetière de Saint-Florent et Cimetière de Sainte-Pezenne.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et de salubrité publiques nécessitent une modification des modalités d'attribution des concessions funéraires dans les cimetières de saint-Florent (ancien) et de Sainte-Pezenne (cimetières sud et nord).

Je vous propose en conséquence de ne plus attribuer de nouvelles concessions dans ces cimetières, que dorénavant le renouvellement des concessions ne puisse excéder une période de 15 ans et que les concessions en cours ne puissent plus être converties en concession de plus longue durée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'attribuer les concessions funéraires dans les cimetières de Saint-Florent (ancien) et de Sainte-Pezenne (cimetière sud et nord) selon les modalités définies ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)